

# CLASSEMENTS EN DROIT FISCAL (JUIN 2021 - JUIN 2022)

## Classement des cabinets d'avocats en **contentieux fiscal de l'entreprise et assistance au redressement**

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
<b>Arsene</b>	Roland Schneider, Denis Andres, Alain Recoules
<b>Baker McKenzie</b>	Eric Meier, Ariane Calloud, Mathieu Valetteau
<b>CMS Francis Lefebvre</b>	Christophe Aldebert, Stéphane Austry, Jean-René Bénichou, Gaëtan Berger-Picq, Jean-Philippe Bidegainberry, Pierre Carcelero, Laurent Chatel, Arnaud Donguy, Agnès de L'Estoile Campi, Patrick Danis, Richard Foissac, Frédéric Gerner
<b>PwC Société d'Avocats</b>	Catherine Cassan, Loïc Le Claire, Philippe Durand, Virginie Louvel-Loreal, Jean Sayag, Emmanuel Raingear, Lisa Fecard
<b>Sullivan &amp; Cromwell</b>	Gauthier Blanluet, Nicolas de Boynes

★★★★	
<b>EY Société d'Avocats</b>	Jean-Pierre Lieb, Charles Menard, Marie-Amélie Deysine, Agnès Serero
<b>Hoche</b>	Eric Quentin, Christophe Lefevre, Jérôme Mas

★★★	
<b>August Debouzy</b>	Philippe Lorentz, Xavier Rohmer
<b>Cazals Manzo Pichot Saint Quentin</b>	Thomas Cazals, Maxence Manzo, Romain Pichot, Bertrand de Saint Quentin, Virginie Aidan, Pierre Ullmann, Xavier Colard
<b>Cleary Gottlieb Steen &amp; Hamilton</b>	Anne-Sophie Coustel
<b>Hogan Lovells</b>	Xenia Legendre, Ludovic Geneston
<b>Mayer Brown</b>	Laurent Borey, Benjamin Homo, Christopher Lalloz, Elodie Deschamps, Olivier Parawan, Nicolas Danan
<b>Paul Hastings</b>	Allard de Waal, Bruno Leroy
<b>White &amp; Case</b>	Alexandre Ippolito, Estelle Philippi

★★	
<b>Ayache</b>	Bruno Erard, Jacques Messeca
<b>Bersay</b>	Alain Jouan
<b>BG2V</b>	Jean-Sébastien Dumont, Jean-Marc Valot
<b>Bignon Lebray</b>	François Vignalou, Jérôme Granotier, Pierre-Emmanuel Scherrer
<b>Bird &amp; Bird</b>	Benjamin Lichtlé, Laurence Clot
<b>Coblence</b>	Alexandre Polak
<b>Deloitte Société d'Avocats</b>	Sandrine Rudeaux
<b>Delsol</b>	Jean-François Defudes, Julien Monsenego, Mathieu Le Tacon, Frédéric Subra
<b>Desfilis</b>	Valérie Farez, Thierry Lamarre, Eglantine Lioret, Frédéric Fmandel, Aline Mc Gowan, Isabelle Buffard Bastide, José Desfilis, Nathalie Hollier Cheynet, Alexandre Piette, Philippe Rosenpick, Marion Kahn
<b>DS Avocats</b>	Christophe Billet, Jean-Claude Drié
<b>FTPA</b>	Nicolas Message, Sophie Jouniaux
<b>Jeantet</b>	Jacques-Henry de Bourmont, Patrice Lefèvre-Péaron
<b>Jeausserand Audouard</b>	Sarah Espasa-Mattei
<b>KPMG Avocats</b>	Audrey-Laure Illouz, Laurence Mazevet, Yves Soudier
<b>Lamartine</b>	Bertrand Hermant, Lionel Weller
<b>LPA-CGR</b>	Mathieu Selva-Roudon, Bertrand Galvez
<b>McDermott</b>	Antoine Vergnat
<b>Nomos</b>	Sylvie Canonge
<b>Reinhart Marville et Torre</b>	Olivier Goldstein
<b>Steering Legal</b>	Jean-François Bette, Florian Guais
<b>Villechenon</b>	Eric Hebras
<b>Veil Jourde</b>	Benoît Greteau
<b>Winston &amp; Strawn</b>	Edouard de Rancher

★	
<b>Ateleia</b>	Jean-Charles David
<b>Chammas &amp; Marcheteau</b>	Christophe Moreau
<b>Charles Russell Speechlys</b>	Stéphane de Lassus, Anne-Marie Boissonnas, Erell Bauduin, Raphaël Bagdassarian
<b>Delcade</b>	Fabrice Delouis, Edouard Fraignieau, Pierre Papelard, Antoine Descotte
<b>Dentons</b>	Gianluca Calisti, Sandra Hazan, Jérôme Le Berre, Jérôme Le Guyader
<b>Fieldfisher</b>	Antoine Gabizon, François de Senneville
<b>Gibson Dunn</b>	Jerome Delaurière, Ariel Harroch
<b>Ginesté Magellan Paley-Vincent</b>	Brigitte Berdugo, Madeleine Fabre, Carine Duchemin
<b>Herbert Smith Freehills</b>	Bruno Knadjian
<b>Kramer Levin</b>	Jérôme Labrousse, Reid Feldman
<b>Latournerie Wolfrom</b>	Jean-Luc Marchand
<b>Norton Rose Fullbright</b>	Antoine Colonna d'Istria
<b>Opléo</b>	Pierre-Olivier Bernard, Aude Chartier, Antoine Degorce, Sandrine Gardel
<b>Orsay</b>	Claire Guionnet-Moalic
<b>Osborne Clarke</b>	Dorothée Chambon
<b>Stephenson Harwood</b>	Olivier Couraud, Omar El Arjoun
<b>UGGC</b>	Michel Turon, Jean-Jacques Uettwiller, Laetitia Squercioni, Line-Alexa Glotin
<b>Valoris</b>	Guillaume Rubech, Xavier Duquenne, Luc Julien-Saint-Amand, Annette Ludemann-Ober
<b>Velvet</b>	Frédéric Gérard
<b>Weil Gotshal &amp; Manges</b>	Edouard de Lamy

## Classement des cabinets d'avocats en fiscalité des transactions

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie, les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
<b>Arsene</b>	Denis Andres, Frédéric Teper, François Lugand, Franck Chaminade, David Chaumontet, Brice Picard, Alexandre Rocchi, Mirouna Verban, Yoann Chemama, Charles Dalarun, Stéphanie Hamis, Franck Llinas
<b>Darros Villey Maillot Brochier</b>	Vincent Agulhon, Loïc Védie, Alain Maillot
<b>EY Société d'Avocats</b>	Matthieu Autret, Lionel Benant, Jean-Philippe Barbé, Cédric Devouges, Magali Levy, Sylvie Magnen, Benjamin Pique, Nevenna Todorova, Sandrine Gobaut, Vincent Natier, Eric Verron, Philippe Legentil
<b>Mayer Brown</b>	Laurent Borey, Benjamin Homo, Christopher Laloz, Elodie Deschamps, Olivier Parawan, Nicolas Danan
<b>PwC Société d'Avocats</b>	Jean-Philippe Brillet, Nicolas Arfel, Anne-Valerie Attias-Assouline, Jean-Philippe Brillet, Katia Gruzdova, Arielle Ohayon-Cohen, Fabien Radisic, Marc-Olivier Roux, Jérémie Schwarzenberg
<b>Sullivan &amp; Cromwell</b>	Gauthier Blanluet, Nicolas de Boynes

★★★★	
<b>Baker McKenzie</b>	Véronique Milischer, Guillaume Le Camus, Stéphane Taieb, Virginie Louvigné
<b>Cazals Manzo Pichot Saint Quentin</b>	Thomas Cazals, Maxence Manzo, Romain Pichot, Bertrand de Saint Quentin, Virginie Aidan, Pierre Ullmann, Xavier Colard
<b>Cleary Gottlieb Steen &amp; Hamilton</b>	Anne-Sophie Coustel
<b>Clifford Chance</b>	Eric Davoudet, Alexandre Lagarrigue
<b>CMS Francis Lefebvre</b>	Annabelle Bailleul-Mirabaud, Jean-Charles Benois, Pierre Carcelero, Mathieu Daudé, Ludovic Duguet, Christophe Frionnet, Frédéric Gerner, Arnaud Gérardin, Thierry Granier, Renaud Grob, Laurent Hepp, Dimitri Leboff
<b>De Pardieu Brocas Maffei</b>	Emmanuel Chauve, Alexandre Blestel, Anne-Laure Drouet, Priscilla van den Perre
<b>Hogan Lovells</b>	Xenia Legendre, Ludovic Geneston
<b>Jones Day</b>	Emmanuel de la Rochetolon, Nicolas André
<b>Latham &amp; Watkins</b>	Xavier Renard, Olivia Rauch-Ravisé

★★★	
<b>August Debouzy</b>	Philippe Lorentz, Xavier Rohmer
<b>Bird &amp; Bird</b>	Benjamin Lichtlé, Laurence Clot
<b>Bryan Cave Leighton Paisner</b>	Christine Daric, Olivier Mesmin
<b>Dechert</b>	Sabina Comis
<b>Degroux Brugère</b>	Denis Brugère, Philippe Delattre, Nicolas Ballet, Frédéric Hennes, Valery Diaz-Martinat, Augustin Fleytoux, Jean Melcion, Dominique Dumas, Sybille Plantin, Jérémie Swiecznik
<b>Deloitte Société d'Avocats</b>	Arnaud Mourier, Eric Couderc, Maud Davené, Olivier Venzal, Etienne Genot, Antoine Brunetto, Bertrand Jeannin, Nicolas Meurant, Alexis Fillinger, Sarvi Keyhani
<b>DLA Piper</b>	Fanny Combourieu, Raphaël Béra, Antoine Faure
<b>Eight Advisory</b>	Guillaume Rembry
<b>Franklin</b>	Jacques Mestoudjian
<b>Gibson Dunn</b>	Jerome Delaurière, Ariel Harroch
<b>Goodwin</b>	Marie-Laure Bruneel, Charles-Henri de Gouvion Saint-Cyr
<b>Herbert Smith Freehills</b>	Bruno Knadjian
<b>Hoche</b>	Eric Quentin, Christophe Lefevre, Jérôme Mas
<b>Jeanetet</b>	Jacques-Henry de Bourmont, Patrice Lefèvre-Péaron
<b>Kirkland &amp; Ellis</b>	Nadine Gelli, Sonia Bouaffassa
<b>KPMG Avocats</b>	Jean-Etienne Chatelon, Sophie Fournier-Dedoyard, Mathieu Gautier, Xavier Houard, Audrey-Laure Illouz, Vincent Lacombe, David Lucas, Laurence Mazevet, Jérôme Talleux
<b>Lacourte Raquin Tatar</b>	Jean-Yves Charriau, Julien Souyeaux, David Sorel
<b>Lamartine Conseil</b>	Bertrand Hermant, Lionel Weller
<b>LPA-CGR</b>	Mathieu Selva-Roudon, Sandra Fernandes, Bertrand Galvez
<b>McDermott</b>	Antoine Vergnat

<b>Nomos</b>	Sylvie Canonge
<b>Norton Rose Fullbright</b>	Antoine Colonna d'Istria
<b>Paul Hastings</b>	Allard de Waal, Bruno Leroy
<b>Racine</b>	Xavier Rollet, Fabrice Rymarz
<b>Sherman &amp; Sterling</b>	Niels Dejean
<b>Skadden, Arps, Slate, Meagher &amp; Flom</b>	Thomas Perrot
<b>Weil Gotshal &amp; Manges</b>	Edouard de Lamy
<b>White &amp; Case</b>	Alexandre Ippolito, Estelle Philippi

★ ★	
<b>Aramis</b>	Nelson Da Riba
<b>Ayache</b>	Bruno Erard, Jacques Messeca
<b>BDGS</b>	Guillaume Jolly
<b>Berrylaw</b>	Pierre Bouley, Stéphanie Desprez
<b>Bersay</b>	Alain Jouan
<b>BG2V</b>	Jean-Sébastien Dumont, Jean-Marc Valot
<b>Bignon Lebray</b>	François Vignalou, Jérôme Granotier, Pierre-Emmanuel Scherrer
<b>Chammas &amp; Marcheteau</b>	Christophe Moreau
<b>Charles Russell Speechlys</b>	Stéphane de Lassus, Anne-Marie Boissonnas, Erell Bauduin, Raphaël Bagdassarian, Thibaut Caharel, Renaud Ferry
<b>Delcade</b>	Fabrice Delouis, Edouard Fraignieau, Pierre Papelard, Antoine Descotte
<b>Delsol</b>	Jean-François Defudes, Julien Monsenego, Mathieu Le Tacon, Frédéric Subra
<b>Dentons</b>	Gianluca Calisti, Sandra Hazan, Jérôme Le Berre, Jérôme Le Guyader
<b>Desfilis</b>	Valérie Farez, Thierry Lamarre, Eglantine Lioret, Frédéric Fmandel, Aline Mc Gowan, Isabelle Buffard Bastide, José Desfilis, Nathalie Hollier Cheynet, Alexandre Piette, Philippe Rosenpick, Marion Khan
<b>DS Avocats</b>	Christophe Bilet, Jean-Claude Drié
<b>Fieldfisher</b>	Antoine Gabizon, François de Senneville
<b>FTPA</b>	Nicolas Message, Sophie Jouniaux
<b>Ginestí Magellan Paley-Vincent</b>	Brigitte Berdugo, Madeleine Fabre, Carine Duchemin
<b>Kramer Levin</b>	Jérôme Labrousse, Reid Feldman
<b>Latournerie Wolfrom</b>	Jean-Luc Marchand
<b>Mamou et Boccara</b>	Laurent Mamou, Elie Boccara
<b>Moncey</b>	Frédéric Bosc
<b>Opléo</b>	Pierre-Olivier Bernard, Aude Chartier, Antoine Degorce, Sandrine Gardel
<b>Osborne Clarke</b>	Dorothée Chambon
<b>Reinhart Marville et Torre</b>	Olivier Goldstein
<b>Squire Patton Boggs</b>	Charles Briand
<b>Steering Legal</b>	Jean-François Bette, Florian Guais
<b>Stephenson Harwood</b>	Olivier Couraud, Omar El Arjoun
<b>Taylor Wessing</b>	Christophe Flaicher
<b>UGGC</b>	Michel Turon, Jean-Jacques Uettwiller, Laetitia Squercioni, Line-Alexa Glotin
<b>Veil Jourde</b>	Benoît Greteau
<b>Velvet</b>	Frédéric Gérard
<b>Villechenon</b>	Eric Hebras
<b>Winston &amp; Strawn</b>	Edouard de Rancher

★	
<b>Coblence</b>	Alexandre Polak
<b>Orsay</b>	Claire Guionnet-Moalic
<b>Valoris</b>	Guillaume Rubechi, Xavier Duquenne, Luc Julien-Saint-Amand, Annette Ludemann-Ober

## Classement des cabinets d'avocats en **fiscalité des prix de transfert**

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
<b>Arsene</b>	<b>Benoit Bec, Fabien Billiaert, Vincent Desoubries, Antoine Glaize</b>
<b>CMS Francis Lefebvre</b>	<b>Xavier Daluzeau, Pierre-Jean Douvier, Stéphane Gelin, Bruno Gibert, Bruno Gouthière, Arnaud le Boulanger, Jean-Christophe Sauzey</b>
<b>EY Société d'Avocats</b>	<b>Nadia Sabin, Benoît Gabelle, Patrice Jan, Franck Berger, Olivier Marichal, Eric Fourel, Karen Chauveau, Emmanuelle Leroy, Jean-Baptiste Redor, Alexis Popov, Jean-Pierre Lieb</b>
<b>PwC Société d'Avocats</b>	<b>Marie-Laure Hublot, Pierre Escaut, Chaid Dali-Ali, Fabien Fontaine, Florent Richard</b>
★★★★	
<b>Baker McKenzie</b>	<b>Caroline Silberstein, Benoît Granel</b>
<b>KPMG Avocats</b>	<b>Olivier Kiet, Elfie Ossard-Quintaine</b>
★★★	
<b>Delsol</b>	<b>Jean-François Defudes, Julien Monsenego</b>
★★	
<b>Advant Altana</b>	<b>Philippe de Saint-Bauzel</b>
<b>Bersay</b>	<b>Alain Jouan</b>
<b>Bird &amp; Bird</b>	<b>Benjamin Lichtlé, Laurence Clot</b>
<b>Deloitte Société d'Avocats</b>	<b>Grégoire de Vogüé, Eric Lesprit, Aymeric Nouaille-Degorce, Julien Pellefigue</b>
<b>DLA Piper</b>	<b>Antoine Faure</b>
<b>LPA-CGR</b>	<b>Mathieu Selva-Roudon</b>
<b>Paul Hastings</b>	<b>Allard de Waal, Bruno Leroy</b>
<b>Reinhart Marville Torre</b>	<b>Olivier Goldstein</b>
<b>Velvet</b>	<b>Frédéric Gérard</b>
★	
<b>August Debouzy</b>	<b>Philippe Lorentz, Xavier Rohmer</b>
<b>Bignon Lebray</b>	<b>François Vignalou, Jérôme Granotier, Pierre-Emmanuel Scherrer</b>
<b>Chammas &amp; Marcheteau</b>	<b>Christophe Moreau</b>
<b>Delcade</b>	<b>Fabrice Delouis, Edouard Fraignieau, Pierre Papelard, Antoine Descotte</b>
<b>Dentons</b>	<b>Gianluca Calisti, Sandra Hazan, Jérôme Le Berre, Jérôme Le Guyader</b>
<b>FTPA</b>	<b>Nicolas Message, Sophie Jouniaux</b>
<b>Ginestié Magellan Paley-Vincent</b>	<b>Carine Duchemin</b>
<b>Hogan Lovells</b>	<b>Xenia Legendre, Ludovic Geneston</b>
<b>Jeantet</b>	<b>Jacques-Henry de Bourmont, Patrice Lefèvre-Péaron</b>
<b>Kramer Levin</b>	<b>Jérôme Labrousse</b>
<b>Latournerie Wolfrom</b>	<b>Jean-Luc Marchand</b>
<b>Shearman &amp; Sterling</b>	<b>Niels Dejean</b>
<b>Valoris</b>	<b>Guillaume Rubech, Xavier Duquenne, Luc Julien-Saint-Amand, Annette Ludemann-Ober</b>
<b>Villechenon</b>	<b>Eric Hebras</b>

# ATAD 2, DAC 6, management packages... : les fiscalistes en première ligne

**L'année écoulée a vu une pratique fiscale portée par le rebond considérable de l'activité transactionnelle post-crise sanitaire. Si un ralentissement du marché du M&A se dessine pour les prochains mois en raison du contexte actuel mêlant tensions économique et géopolitique, les évolutions législatives et jurisprudentielles ne devraient pas manquer d'occuper les fiscalistes, sollicités par des entreprises soucieuses de parer au risque de contentieux.**

**T**rès dynamique en 2021 et début 2022, le marché des fusions-acquisitions a porté la pratique fiscale des cabinets d'avocats en matière de structuration fiscale de deals ou de réorganisations. Les incertitudes économiques et géopolitiques apportent toutefois son lot d'interrogations. La hausse des taux d'intérêt et de l'inflation ainsi que la situation en Chine et le conflit en Ukraine pourraient impacter négativement le secteur transactionnel dans les mois à venir. «Le volume des opérations de M&A et de private equity est annoncé en repli par rapport à l'année 2021», rapporte un cabinet de premier plan. «Nous nous attendons donc à une baisse de volume de l'activité de conseil en fiscalité transactionnelle, laquelle devrait se compenser par davantage de conseil fiscal en matière de refinancement et de réorganisation. Le grand nombre d'opérations réalisées au cours des trois dernières années laisse également augurer d'une hausse de l'activité en contentieux fiscal», prédit-il. En dépit de ce contexte incertain, d'autres cabinets restent optimistes avec une deuxième partie de l'année «très soutenue, plusieurs opérations de M&A majeures étant annoncées, et les investisseurs dans le private equity disposant d'importants montants de "dry powder" qui devraient notamment se diriger vers des secteurs tels que la santé et la tech. En parallèle, les opérations de capital développement atteignent des tailles de plus en plus significatives, sous l'impulsion du mouvement des licornes».

Les fiscalistes peuvent toujours compter sur la complexité des nouvelles réglementations fiscales (ATAD 2, DAC 6, etc.) et la mise en place de l'accord de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur un nouveau système de taxation des multinationales pour soutenir leur activité, de même que sur plusieurs réformes structurelles de la fiscalité française (fiscalité des grands groupes, etc.).

La loi de finances pour 2022, ainsi que celles précédentes, ont principalement fait aussi évoluer la fiscalité de l'innovation pour favoriser la recherche en France et renforcer le soutien public aux entreprises innovantes : crédit impôt recherche (CIR), IP Box (régime de faveur des revenus de propriété intellectuelle), JEI (jeune entreprise innovante) et CII (crédit impôt innovation).

## Management packages : plus de questions que de réponses

Une législation sur le traitement fiscal des packages de managers est, par ailleurs, appelée des vœux de l'ensemble des praticiens afin de définir les conditions de mise en place de ces instruments, et ainsi les sécuriser pour l'entreprise et les managers. En raison des récentes évolutions jurisprudentielles, la structuration des management packages doit s'adapter à de nouvelles contraintes, plaçant les avocats au centre de discussions entre investisseurs financiers et équipes de management. Les décisions rendues par le Conseil d'État, à commencer par celles du 13 juillet 2021, ont en effet créé des risques fiscaux pour les managers, mais aussi pour les entreprises au titre des mécanismes d'intéressement déjà en place et généré des incertitudes pour la structuration des futurs management packages.

Faute de réforme dans les cartons, les instruments légaux, comme les actions gratuites ou les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), et une augmentation du sweet equity sont plébiscités pour leur structuration. «Dans l'attente d'une évolution législative ou réglementaire, qui semble assez lointaine pour le moment, les pratiques évoluent progressivement, et les différentes parties prenantes attendent une recrudescence des contrôles et des rectifications en la matière, et ce d'autant plus que le système dit

d'année "blanche" permet jusqu'au 31 décembre 2022 de remonter jusqu'aux opérations réalisées en 2018», note un cabinet.

### Quand contentieux rime avec risque pénal

De manière générale, la tendance est toujours à l'intensification de la répression et de la pénalisation du contrôle fiscal, pression qui se cumule avec la multitude de nouvelles contraintes déclaratives et de mécanismes anti-abus généraux ou spécifiques, souvent d'origine internationale ou communautaire (BEPS, ATAD, etc.). «Ce mouvement s'accompagne d'une plus grande incertitude quant à la délimitation entre optimisation et fraude par le recours délibéré des législateurs national et communautaire à des concepts flous et imprécis, laissant de fait aux administrations une plus grande marge de manœuvre pour contester les positions prises par les contribuables», estime un associé. Le domaine de l'assistance au contrôle fiscal et du contentieux fiscal a donc vraisemblablement vocation à se développer de façon conjoncturelle. D'autant que les entreprises prêtent une attention de plus en plus forte à l'impact des sujets fiscaux en matière de réputation. «La digitalisation, l'interconnexion entre les administrations nationales et internationales et l'intelligence artificielle ont accéléré le traitement des demandes des entreprises, mais les ont également rendues plus vulnérables aux contrôles de l'administration fiscale», pointe un autre cabinet.

Le marché des prix de transfert est lui aussi porté par les évolutions des règles internationales. Dans ce contexte, les grands groupes cherchent à anticiper les impacts, à sécuriser leurs positions et à revoir, si besoin, leurs politiques de prix de transfert. Ces dernières sont plus que jamais dans le viseur des États et de leurs administrations, en quête de recettes fiscales après la crise sanitaire. Le risque pénal autour des prix de transfert s'intensifie, dans le même temps, avec plusieurs dossiers qui seraient devant le Parquet national financier (PNF). Les initiatives françaises, européennes et mondiales visant à améliorer la communication pour plus de fluidité et de transparence, telle que le partenariat fiscal par exemple, prennent donc de l'ampleur. Par ailleurs, «la jurisprudence relative aux prix de transfert continue d'évoluer et de s'affiner. Les positions des juges – mais aussi de l'administration fiscale – sont de plus en plus techniques», explique un

praticien du droit. «Cela est particulièrement probant sur des sujets dits de place tels que la déductibilité des charges financières intragroupe ou la rémunération des centrales d'achat, qui demandent – au-delà de l'expertise – une expérience forte.»

### Un mercato animé

Le dynamisme de la pratique fiscale se retrouve également au niveau des équipes. **Squire Patton Boggs** a enregistré l'arrivée à l'été 2021 de Charles Briand comme associé, en provenance d'**Orrick, Herrington & Sutcliffe** où il a été remplacé par Jessie Gaston, venue du cabinet **Dentons**. Ce dernier a promu en qualité d'associé Jérôme Le Berre en avril 2022, avant de recruter en juillet Laurence Clot (ex-Bird & Bird). **Racine** s'est renforcé en contentieux fiscal avec l'arrivée en juin de Marc Pelletier (ex-Frenkel & Associés). Après onze ans chez Baker McKenzie, Édouard de Rancher a lui rejoint **Winston & Strawn** en tant qu'associé en début d'année, après le départ de Bertrand Dussert, désormais chez **Michel-Ange. Kramer Levin** a renforcé sa pratique avec un nouvel associé, Jérôme Labrousse, passé par De Gaulle Fleurance. **Delsol Avocats** note l'arrivée de Jean-François Defudes (ex-TAJ), et **Delcade** celle d'Antoine Descotte (ex-EY Société d'Avocats). Sébastien Frick a lui quitté Fidal pour **Deloitte Société d'Avocats** en début d'année, qui a vu également la promotion d'Éric Couderc. **Stephenson Harwood** a, pour sa part, recruté Omar El Arjoun, ex-Clifford Chance. Et **Eversheds Sutherland** a intégré comme associé Philippe de Guyenro, ancien de Reinhart Marville Torre. Côté cooptation au rang d'associé, à noter notamment celles de David Lucas et d'Elfie Ossard-Quintaine chez **KPMG Avocats**, de Dorothée Chambon chez **Osborne Clarke**, de Raphaël Bagdassarian chez **Charles Russell Speechlys**, d'Annette Ludemann-Ober chez **Valoris Avocats**, de Sylvie Canonge chez **Nomos**, Mathieu Valetau chez **Baker McKenzie**, d'Arielle Ohayon-Cohen, Jérémie Schwarzenberg et Lisa Fécard chez **PwC Société d'Avocats**, Nicolas Danan chez **Mayer Brown**, de Sonia Bouaffassa chez **Kirkland & Ellis**, d'Armelle Abadie, Jean-Hugues de la Berge et de Philippe Gosset chez **CMS Francis Lefebvre Avocats**, ou encore de Magali Lévy chez **EY Société d'Avocats**. ■

Sahra Saoudi

## Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie est le garant de la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats et des directions juridiques et clients,
2. entretien avec les équipes spécialisées d'avocats,
3. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.

### Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière, nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possible.

### Entretien avec les équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale rencontre l'équipe spécialisée d'avocats de la majorité des cabinets postulants afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

### Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats.

### Classements

Nos classements couvrent la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 1<sup>er</sup> juin 2022. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- **Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client**
- **Compétences techniques :**
  - Qualité de la prestation délivrée
  - Diligence
  - Implication de l'équipe auprès du client
- **Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité**
- **Taille des dossiers traités**
- **Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprise...)**
- **Taille et autonomie de l'équipe**